

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

numéro
CM 211207 4

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÉQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÉQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,
KASSOUH Hamed, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel,
POMAREDE Edith, GOURMELON Iz'ia, DETRY Thibault, LAATEB Claude,
STADLER Magali, CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÉQUE Gaëlle,
BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÉQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,
BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à
STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à
LAATEB Claude

Absents :

COUPEAU Sandrine

Damien ROUQUETTE ne prend pas part au vote en tant administrateur de l'ACL Handball.

OBJET :	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2021
----------------	--

VU les délibérations n°CM_210413_01 du Conseil municipal du 13 avril 2021 et n°CM_210706_11 du Conseil municipal du 6 juillet 2021, relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations 2021,

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

Après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles présentées ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	OBJET DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
THÈME SPORT	12 600 euros	4 000 euros	
ACL HANDBALL	8 000 euros	1 500 euros	développement de la formation
JUDO KODOKAN LODEVOIS	800 euros		
LODEVE BASKET	1 500 euros		
PAR-CI PAR-LA	1 300 euros		
SPORTING CLUB LODÈVE	1 000 euros	2 500 euros	aide à la formation apprentissage BP JEPS
THÈME SOCIAL	1 750 euros	11 200 euros	
CROIX ROUGE		700 euros	développement de formation aux premiers secours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

SAINT VINCENT DE PAUL		3 000 euros	ouverture d'une boutique de vêtements
SECOURS CATHOLIQUE		1 000 euros	aides aux familles et personnes en situation précaire
SECOURS POPULAIRE		6 500 euros	aide alimentaire en réponse au besoin vital
TIFILOU	1 500 euros		
LES PETITES MAINS	250 euros		
THÈME AUTRES	1 000 euros	18 950 euros	
30 MILLIONS D'AMIS		3 000 euros	campagne de stérilisation des chats errants
AFM TELETHON		550 euros	Ronde des écoles 2021
ÇA BOUGE A LODEVE		15 000 euros	Bons Cadeaux aux seniors
HOKAHEY	1 000 euros		
MAISON DES LYCÉENS		100 euros	pose d'un cendrier
TOTAL	15 350 euros	34 150 euros	

Ouï l'exposé d'Ali BENAMEUR et Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les attributions de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations telles que présentées ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est inscrite sur le budget principal, chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement et chapitre 67, article 6748 pour les subventions exceptionnelles,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE



The image shows the official seal of the Municipality of Lodève, which is circular and contains the text 'LODÈVE A LUDOVICO BICENO' at the top and 'VILLE DE LODÈVE (Hérault)' at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëlle LÉVÊQUE'.